

Quatrième séance, vendredi 13 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentations. – Projet de décret N° 111 relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Projet de décret N° 119 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H 189); demande de renvoi; entrée en matière et lecture des articles; vote final. – Initiative parlementaire N° 5002.07 Moritz Boschung-Vonlanthen/Gabrielle Bourguet (mention dans les messages du Conseil d'Etat des conséquences sur le développement durable de l'acceptation du projet de loi ou de décret); prise en considération. – Postulat N° 2021.07 Hubert Zurkinden/Olivier Suter (développement durable); prise en considération. – Postulat N° 2030.08 Christa Mutter/André Ackermann (modernisation et application du concept Valtraloc relatif à la modulation du trafic dans les localités); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: MM. et M^{mes} Claudia Cotting, Joe Genoud, Nadine Gobet, Bernadette Hänni-Fischer, Nicolas Lauper, Christa Mutter, Edgar Schorderet et Yvonne Stempf-Horner.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Lors de sa séance d'hier, le Bureau du Grand Conseil a accepté deux demandes de prolongation de réponses à divers instruments parlementaires. La première concerne le postulat 2033.08 Eric Collomb et la motion 1055.08 Stéphane Peiry, tous deux relatifs à l'aide sociale. Le délai supplémentaire court jusqu'à la fin du mois de février. La deuxième demande concerne les motions d'Antoinette Badoud, d'une part, et de Pierre Mauron et Xavier Ganioz, de l'autre, relatives à la loi sur l'exercice de la prostitution. Le délai de réponse est prolongé jusqu'à la fin du mois de septembre 2009.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 12 février 2009

Projet de loi modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives)

Attribué à la Commission de justice

Projet de loi modifiant la loi sur les institutions culturelles de l'Etat

Antoinette de Weck, présidente, Moritz Boschung, Gilbert Cardinaux, Jean-Denis Geinoz, Monique Goumaz-Renz, Yves Menoud, Nicolas Repond, Benoît Rey et René Thomet.

Assermentations

Assermentations de MM. et M^{mes} Anne-Sophie Peyraud, Michel Favre, Johannes Frölicher, Armin Sahli, Patrik Schaller, Christoph Bertschy, Beatrix Vogl Ott, Xavier Guanter, Claudio Hug, Manfred Meyer et Yvan Chassot, élus à diverses fonctions judiciaires lors des séances du Grand Conseil des 10 et 11 février 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre fonction.

Projet de décret N° 111

relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg¹

Rapporteur: **Jean-Claude Schuwey (CVP/PDC, GR)**
Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Avec le projet de décret N° 111, le Conseil d'Etat nous soumet le message pour l'achat de l'immeuble place Notre-Dame 2 à Fribourg. Le

¹ Message pp. 255 à 269.

montant de la transaction s'élève à treize millions de francs. Dans son message, le Conseil d'Etat nous fait part de ses intentions de diminuer le coût des locations. Vous avez également pris connaissance de l'historique du bâtiment construit au tout début du siècle dernier, puisque la Banque cantonale en prit possession en 1907. A la deuxième page sont présentés les montants des investissements à court, moyen et long termes. Vous trouvez les charges d'amortissement et d'entretien sur vingt ans. Cette tablelle démontre que l'acquisition devient rentable dès 2015. Lors de la séance de la commission, en présence du conseiller d'Etat et de M. Charles Ducrot du Service des bâtiments, nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et je suis certain que les membres de la commission ont informé leurs groupes respectifs afin que ne soient pas posées les mêmes questions aujourd'hui. Au vote final, la commission a accepté ce projet de décret à l'unanimité et propose au Grand Conseil d'accepter la version du Conseil d'Etat.

A la suite de la séance, nous avons visité tout le bâtiment et nous avons pu nous rendre compte de la qualité de la surface et du volume de celui-ci. Nous remercions le personnel responsable de la police pour cette visite intéressante et pour les explications sur l'utilisation des locaux.

Le Président. Merci M. le Rapporteur. Une information encore: conformément à notre loi sur le Grand Conseil, je vous informe que M^{me} la Première Vice-présidente Solange Berset, Messieurs les Députés Jean-Claude Rossier, Markus Ith et Jean-Louis Romanens se sont récusés pour cet objet étant donné qu'ils sont membres du conseil d'administration de la Banque cantonale.

Le Commissaire. Je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur de la commission. Je souhaiterais simplement apporter quelques compléments. Il est important de relever que la politique immobilière du Conseil d'Etat tend à privilégier l'acquisition ou la construction de bâtiments administratifs, plutôt que la location. Toutefois, lorsque l'on achète ces immeubles, ils doivent répondre aux besoins de l'administration. Tel est le cas de l'immeuble de la place Notre-Dame 2, bâtiment occupé par la Police cantonale, puisque des aménagements spécifiques, tels que cellules, laboratoires ou encore installations techniques pointues ont été réalisés. La délégation de la commission parlementaire qui a effectué la visite des locaux peut, je pense, confirmer ces propos, comme l'a fait le président de la commission. Je ne vais pas vous retracer tout l'historique de cette acquisition, vous avez le résumé dans le chapitre «Introduction» du message.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil d'Etat a négocié depuis de nombreuses années et c'est le 18 août de l'année dernière que mes services et moi-même, avec le directeur de la Banque, nous sommes mis d'accord sur le prix de 12,9 millions (arrondis à 13 millions dans le message) pour les frais inhérents à cet achat, ainsi que sur le prix de location pour l'espace bancaire pour un montant de 50 000 francs par année. Comme vous avez pu le constater, nous avons présenté dans le message une analyse financière approfondie,

avec calculs de rentabilité. Certains, je le sais, en commission, ont été surpris de la manière avec laquelle on amortit. Je tiens à préciser que cette méthode est imposée par la loi sur les finances et je suis convaincu que cela est une bonne solution. Cet amortissement nous permet de faire d'autres investissements. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière et à voter le décret qui vous est présenté.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret. Il vous propose d'entrer en matière par 9 voix sans opposition, tout en relevant la qualité du message ainsi que le résultat de la négociation obtenu par le Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical acceptera cette acquisition car elle remplit positivement trois critères. Tout d'abord le prix: il suffit de comparer le loyer et le prix de vente pour se dire que c'est une bonne affaire et on félicite le Conseil d'Etat d'avoir réussi à faire baisser ce prix. Ensuite le volume, nous avons pu visiter ces locaux et nous avons vu qu'il y avait encore beaucoup de place libre et donc que ce service pourra se développer ces prochaines années sans que d'ici cinq ans on doive de nouveau le déménager. Quant à l'emplacement, il est en ville, à côté de l'Office des juges d'instruction et il se trouve près d'une entrée d'autoroute. Pour tous ces critères, nous estimons que c'est une bonne affaire. Comme le groupe libéral-radical a une mémoire longue, il appliquera ces mêmes critères lorsque le Conseil d'Etat viendra nous présenter certains projets d'aménagement de locaux.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Cette acquisition correspond à la volonté politique du Grand Conseil de faire de l'Etat le propriétaire des bâtiments qu'il occupe comme utilisateur pour l'accomplissement de ses tâches. Nous soulignons aussi la qualité du message qui reflète le travail accompli pour son élaboration. Ce message N° 111 concernant l'immeuble place Notre-Dame 2 est particulièrement explicatif financièrement et complet techniquement. Le fait que ce bâtiment tombe dans l'escarcelle de l'Etat est attendu depuis longtemps et le groupe socialiste salue cette opération. Ceci contribue également au maintien du patrimoine historique du canton de Fribourg et en particulier de sa capitale.

Ceci dit, nous demandons que pour les futures acquisitions immobilières ou nouvelles constructions pour les services ou offices fréquentés par les citoyens provenant de l'entier du canton, les choix géographiques soient prioritaires, c'est-à-dire qu'ils permettent un accès aisé, accessible autant avec les transports publics que par des moyens de locomotion privés. Bien entendu au sujet du projet de décret qui nous est soumis ce matin, ces conditions ne s'appliquent pas car les visiteurs, ou plutôt les invités ont à disposition des transports adéquats adaptés à leur situation et de plus n'ont pas de souci de stationnement.

C'est sur ces quelques considérations que le groupe socialiste approuvera ce décret et vous invite à en faire de même.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de décret relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2 à Fribourg. Ce bâtiment a été construit dans son élégant style Renaissance et c'est un symbole de la ville de Fribourg. Il fait partie également du patrimoine fribourgeois. Lors de la visite, j'ai pu constater que beaucoup de place n'était pas occupée et qu'un lifting était pleinement justifié, comme il est relevé dans le message. Si vous le regardez, ce bâtiment est très beau. Souvent lorsque l'on doit attendre devant la cathédrale, les grenadiers, je suis en face de ce bâtiment et j'apprécie beaucoup non seulement son style, mais aussi les discours qui nous sont envoyés. Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à voter l'entrée en matière et à accepter l'engagement du crédit de ces 13 millions.

Fasel Bruno (*ACG/LMB, SE*). Mit grossem Interesse hat die Fraktion die vorliegende Botschaft diskutiert und ist mit folgenden Bemerkungen einstimmig für Eintreten: Wir möchten dem Staatsrat für den eingeschlagenen Weg in der Immobilienpolitik gratulieren, denn die ehrlichen Mietkosten von 16 Mio. Franken sind eine sehr grosse Summe in unserem Finanzhaushalt. Wir unterstützen den Erwerb der Liegenschaft für 13 Mio. Franken bei einem Kapitalisierungssatz von 7,5%, was einen Ertrag von 13,865 Mio. Franken ergibt.

Ich habe noch zwei Fragen: Hat der Staatsrat eine mögliche Dezentralisierung oder Regionalisierung der jetzigen Polizeistellen geprüft und was spricht für eine Zentralisierung? Dabei denke ich das Parkproblem in der Stadt oder an die Verkehrsdichte. Die zweite Frage, die mich beschäftigt: Wieso bezahlt die Freiburger Kantonalbank nur eine Miete von 50 000 Franken pro Jahr für 175 Quadratmeter und dies mitten in einer Stadt, wo doch andere Ladenmieter viel mehr bezahlen müssen.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion dem Dekret einstimmig zustimmen.

Vial Jacques (*PDC/CVP, SC*). Le fait que l'Etat se porte acquéreur de ce bel immeuble est une décision pleine de bon sens. Le bâtiment de la police situé au cœur du Bourg, au centre administratif de notre canton, doit être propriété de l'Etat. Son entretien est excellent et son prix de 13 millions tout à fait correct. J'en veux pour preuve son prix au m³, plus représentatif pour les professionnels de l'immobilier: son prix moyen se situe à 351 francs le m³, décomposé en 2500 m³ à 460 francs, ce qui fait 11,5 millions pour les étages et 12 000 m³ à 120 francs, soit 1,5 million pour le garage et les sous-sols. Malgré la très courte durée d'amortissement, 10 ans, adoptée par l'Etat pour ce type d'opération, il faut relever que ce bâtiment sera déjà rentable en 2015. Tous ces arguments ont convaincu la totalité de la commission. Le groupe démocrate-chrétien appuiera ce décret à l'unanimité et félicite M. le Commissaire pour avoir mené à bien ces négociations.

Le Rapporteur. Tous les groupes sont favorables à l'acquisition de cet immeuble, ce qui correspond à la

proposition de la commission. Et, puisqu'il n'y a pas eu de questions, il n'y a pas de raisons que je donne des réponses. (*Rires*)

Le Commissaire. Tout d'abord j'aimerais remercier l'ensemble des groupes pour leur accord d'entrée en matière. Je constate qu'il y avait deux questions de M. le Député Bruno Fasel. Très honnêtement, je n'ai pas très bien compris la première, j'aurais l'occasion d'en parler avec vous après. Pour la deuxième question, le montant de 50 000 francs est basé sur le prix que l'Etat payait jusqu'à maintenant et nous avons adopté le même prix pour l'avenir, basé sur l'indice au premier janvier 2009. La situation est claire et ceci me paraît extrêmement correct. Pour le reste, j'ai pris acte que certains députés, notamment M^{me} la Députée Antoinette de Weck, a affirmé, au nom de son groupe, qu'elle avait une bonne mémoire. Tant mieux, ça nous arrive des fois d'avoir une mémoire un peu courte. J'ai aussi pris acte des considérations des autres députés, je n'ai rien d'autre à ajouter, je vous remercie.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M. (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total.: 89.*

Projet de décret N° 119 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H 189)¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR)

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des routes et cours d'eau a examiné le message N° 119 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 26 040 347 francs pour la route de contournement de Bulle (H189), ceci en date du 28 janvier dernier.

La séance s'est déroulée conjointement avec la Commission de pilotage (Copil) et nous avons eu l'opportunité de parcourir l'ensemble du tracé de la H189 du sud au nord. Nous avons pu nous rendre compte de l'importance de ce projet et de l'état d'avancement des travaux. Nous nous sommes arrêtés aux endroits stratégiques du site, notamment dans les locaux de contrôle et pilotage des installations techniques et de

secours. Nous remercions les organisateurs de cette matinée enrichissante.

Lors d'une précédente visite, la Commission des routes avait visité et avait été tenue informée des difficultés rencontrées sur ce chantier, notamment en ce qui concerne la centrale de traitement des matériaux. Les pertes de ce secteur se montent à 16,7 millions, alors qu'il y était prévu une économie de 3,7 millions. Toutefois, nous avons été rassurés d'apprendre que ce sujet a fait l'objet d'analyses approfondies, comme le souligne d'ailleurs l'avis de droit de M. le Professeur Pascal Pichonnaz. La pilule est amère, mais on dira par la suite que les matériaux ne présentaient pas la qualité requise pour leur valorisation, donc non exploitables. Par conséquent, ces matériaux manquants ont dû être achetés et les autres évacués en décharge payante.

Autre poste non négligeable, la sous-estimation pour l'électromécanique et le génie civil pour un montant de 14,4 millions. Le message parle de manquements et oublis de quantité dans les devis descriptifs. Néanmoins, cet investissement permettra d'avoir un tronçon surveillé, comme une autoroute, par le centre d'engagement de la police de Granges-Paccot. De plus, l'ouverture anticipée du tronçon nord rend de nombreux services dans la région, mais a aussi contribué au surcoût de ce poste. En suivant l'ordre décroissant du montant, nous trouvons 9,1 millions pour les honoraires. La refonte du projet pour intégrer les nouvelles exigences de sécurité compte pour une bonne partie. Des négociations sont encore en cours à ce sujet.

Le chapitre suivant est celui de la sécurité. En 1999, l'OFROU (Office fédéral des routes) édicte des directives provisoires liées à la sécurité des tronçons, des tronçons souterrains, suite aux accidents dramatiques dans plusieurs tunnels européens. Enfin, en 2002, l'OFROU demande de compléter le concept de sécurité de 1999. Le montant du complément se monte à 8,7 millions, (voir détail dans le message). Cependant, un point absolument positif est que l'OFROU prendra en charge sa part de surcoût.

Exigence environnementale et adaptation du projet due à son évolution et ses difficultés d'excavation et de remblayage à cause de la nappe phréatique: 8,6 millions. Les acquisitions de terrains et remaniements parcellaires, qui s'élèvent à 4,5 millions, comportent une part de dépenses liées. Enfin, une réserve de 4,4 millions prévue sur une marge financière d'environ 5% du solde des investissements à réaliser au 31 décembre 2007 devrait être raisonnable.

Nous avons déjà abordé le processus d'évolution des prix, du calcul de l'indice, de l'indexation des prix selon le modèle zurichois. Ce montant représente les hausses légales liées à l'évolution des coûts et correspond à un montant important à hauteur de 28,5 millions. Ce montant ne figure pas dans le message, mais dans le tableau de récapitulation. De plus, notre commission a débattu à plusieurs reprises de cet ouvrage primordial pour notre canton. Nous constatons que les difficultés rencontrées n'entraînent aucun dommage et nous n'avons pas le sentiment que l'argent a été gaspillé. Nous aurons un ouvrage à la hauteur de nos attentes et utile pour des générations. Toutefois, nous avons relevé avec intérêt la volonté de la DAEC de maintenir le cap avec une équipe engagée et résolument décidée

¹ Message pp. xxx et ss.